

**Les stages dans le cadre du Master
« Études allemandes : Dynamiques sociales et culturelles »**

1. Les stages dits « professionnels » et les stages en établissement scolaire

Il est possible d'effectuer ces stages en M1 au titre de l'UE 4 du S2 (stage court) et en M2 au titre de l'UE 6 du S1 et de l'UE2 du S2.

Dans tous les cas, il est impératif de solliciter un.e enseignant.e du département pour le suivi du stage, à choisir en fonction de l'institution choisie et du profil de recherche de l'enseignant.e. Celui-ci corrigera également le rapport de stage.

Nombre de jours / volume horaire :

- Stage court en entreprise : 3 semaines, soit env. 75 heures
en établissement scolaire : 3 semaines, soit 40h de présence en cours d'allemand, collège ou lycée. Il est conseillé dès le stage court de ne pas se limiter à de l'observation.
- Stage long en entreprise : min. 2 mois, soit env. 180h
en établissement scolaire : min. 2 mois, soit env. 100h de présence en cours d'allemand, collège ou lycée. Il doit comporter une partie d'heures en pratique accompagnée.

Les stages longs peuvent commencer dès le premier semestre de la 2^e année. Tous les stages peuvent être lissés au fil de l'année (stage « filé »).

Attention : Le stage (court ou long) en établissement scolaire ne se confond pas avec les dispositifs mis en place dans les établissements dans le cadre d'un master MEEF. L'université ne peut donc pas rémunérer le tuteur/la tutrice dans l'établissement.

La convention de stage

Il est impératif d'établir une convention de stage avant le début du stage. Pour ce faire, l'étudiant/e prend contact avec un ou une enseignante en fonction du profil de celui-ci/celle-ci (voir ci-dessus). Cette personne sera son/sa référente.

L'étudiant/e doit alors saisir la convention de stage en passant par l'application PSTAGE, accessible sur Ernest (onglet « applications »). Une fois la convention générée, celle-ci est envoyée automatiquement à l'étudiant/e sur son adresse mail unistra (en pdf). L'étudiant/e l'imprime en 3 exemplaires qu'il signe, avant de les faire signer par :

- l'organisme d'accueil
- puis le tuteur ou la tutrice de stage (au sein de la structure d'accueil)
- puis l'enseignant/e référent/e de son département.

Une fois ces signatures apposées, l'étudiant/e dépose les 3 conventions au pôle scolarité langues. Le pôle scolarité se charge de faire signer les conventions par le doyen de la faculté des langues.

Attention : cette convention doit être impérativement signée par les différentes parties avant le début du stage.

Modalités d'évaluation : cf. maquette

La langue de rédaction privilégiée est l'allemand, ce qui n'exclut pas de rédiger certaines parties en français si l'encadrant/e juge cela pertinent. La soutenance des stages longs se fait en français, sauf avis contraire de l'encadrant/e.

2. Les stages en unité de recherche

Il est possible d'effectuer ce type de stage en M1 au titre de l'UE6 du S2 et en M2 au titre de l'UE6 du S1 (profils agrégation et recherche).

Les étudiant/es sont tenu/es d'assister à 24h minimum de manifestations scientifiques. À la fin de chaque manifestation, l'étudiant/e recueillera les signatures attestant de sa présence (formulaire type disponible sur le site du Master).

Modalités d'évaluation :

Un rapport, en allemand, de 8 à 10 pages présentant les contenus d'une ou deux manifestations de leur choix. Ce rapport sera évalué par la personne encadrant le projet de master.